

Communiqué

Santé, sécurité et climat de travail : un dispositif pour accompagner les institutions culturelles subventionnées

La Ville met en consultation auprès du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) et des associations professionnelles son accompagnement des institutions culturelles subventionnées, en lien avec la prévention en matière de santé et sécurité au travail. Ce dispositif prévoit la tenue d'audits réguliers de ses grandes institutions culturelles sur le plan des ressources humaines (RH), comme elle le fait déjà en matière de finances, fonctionnement et gouvernance. Il comprend également le soutien aux institutions dans la consolidation de leur gestion en ressources humaines et à la mise en place d'une cellule externe et neutre. Ceci pour permettre au personnel culturel d'être entendu de façon confidentielle et d'obtenir un appui qualifié, notamment en lien avec les questions de harcèlement.

Comme annoncé il y a quelques jours, la Ville de Lausanne a décidé d'accélérer la mise en place de mesures concrètes. Elle met en effet en consultation du SSRS et des associations professionnelles un plan d'actions d'accompagnement des institutions culturelles subventionnées en lien avec les questions de santé, de sécurité et de climat de travail. Ces démarches s'inscrivent dans le cadre des réflexions en cours en lien avec le postulat Chenaux Mesnier « Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement. » déposé en novembre dernier, ainsi que des demandes formulées par le Conseil communal le 9 juin 2021.

Le dispositif général comprend principalement un audit RH tous les quatre ans des institutions culturelles subventionnées majoritairement par la Ville à hauteur de plus de 500'000.- (Théâtre de Vidy, Opéra, OCL, BBL, Arsenic, Petit Théâtre, Les Docks, Festival de la Cité). Ces audits ont pour objectif de prévenir et détecter les risques de mal-être au travail, d'analyser les outils et le fonctionnement en matière de gestion RH, et de permettre à l'ensemble du personnel de s'exprimer grâce à des sondages de satisfaction et des enquêtes sur le climat de travail. De plus, une analyse plus générale de la gouvernance est régulièrement assurée par le Contrôle des finances de la Ville.

Parmi les mesures, la Ville prévoit également un accompagnement des institutions culturelles subventionnées dans la mise à jour de leurs règlements et processus internes, ainsi que de leur charte du personnel. Par ailleurs, la Ville collabore dès à présent avec les partenaires sociaux et les associations professionnelles pour s'assurer de la mise en place d'une cellule externe de confiance, pour l'ensemble du personnel du secteur culturel. Elle doit lui permettre d'être entendu de façon confidentielle et d'obtenir un appui qualifié auprès de personnes neutres, notamment en lien avec les questions de harcèlement.

Avec ce dispositif, la Ville entend s'assurer de la qualité des conditions de travail qui prévalent dans les institutions culturelles subventionnées et de la bonne gestion de l'argent public.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01
- Michael Kinzer, chef du Service de la culture, 079 474 00 62

Lausanne, le 15 juin 2021